

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

VENDREDI 27 MARS 2015

Étaient présents : JM. SCHIBER (à partir de 22h30) - C. TARY - ML. HAAZ - C. FIEUDEL - JM. JAVAUX - L. L'HERITIER - B. SAUVAGE - R. DEVOILLE - M. PERNOT - JP. CREUSOT - B. FOLLEY - C. CLEMENCELLE

Absents excusés : L. PORTA - JM. SCHIBER (pouvoir à TARY C. de 20h à 22h30) - P. VALLI - A. KEUSCH

Secrétaire de séance : Mme Lucie L'HERITIER
Le Premier Adjoint ouvre la séance à 20 h 00

I Communication

Réunions de Février et Mars :

Les visites de 5 des 6 binômes candidats pour les élections départementales ont eu lieu durant la campagne électorale.

27/2 et 11/3 : Deux commissions finances de préparation du budget

17/2 : rencontre avec les nouveaux habitants

Le 1^{er} Adjoint annonce qu'une réunion de quartier est prévue en Mairie le 10 avril à 20h pour les habitants du secteur du Clos Martin et qu'une réunion publique sur la protection contre le bruit pour les habitants du lotissement du Sabot est prévue le 16 avril à 20h avec les services de l'Etat (DREAL et DDT). Les adjoints développèrent ensuite les actions pour lesquelles ils ont délégué.

II Approbation des comptes de gestion 2014 Commune, Eau

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion 2014 dressés par le receveur municipal.

Vote : 11 pour - 1 ne participe pas au vote

III Vote des comptes administratifs 2014 Commune, Eau

Les comptes administratifs 2014

-Eau ↳ en investissement : excédent de clôture de 23 587,39 €
 ↳ en exploitation : excédent de clôture de 15 757,21 €

Vote : 11 Pour

- Communal ↳ en investissement : Déficit de clôture de 45 251,23 €
 ↳ en exploitation : excédent de clôture de 330 325,63 €

Vote : 11 Pour

IV Vote des taux pour les trois taxes communales

Les trois taxes sont inchangées pour 2015.

- Taxe d'habitation:	6,62 %	} produit attendu : 440 577 €
- Taxe foncier bâti:	18,85 %	
- Taxe foncier non bâti :	29,98 %	

Vote : 12 pour

V Vote des budgets primitifs 2015 Commune, Eau

- Eau ↳ en exploitation, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 194 893 €
 ↳ en investissement, les recettes s'élèvent à 59 970 € et les dépenses à 59 857 €
Investissements prévus : changement conduite d'eau Impasse Bel Air.

Vote : 12 pour

- **Communal** ↳ en fonctionnement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à
1 033 458 €
 ↳ en investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 397 728 €
Les commissions des finances et des travaux ont retenu les principaux investissements suivants :
✓ Voirie : Aménagement de la rue Marcel Rozard
✓ Optimisation de l'installation communale d'éclairage public
✓ Micro-crèche : Extension du bâtiment en raison du passage en mode PSU
✓ Groupe scolaire : remplacement de la chaudière et achat d'un vidéoprojecteur interactif.
Les subventions attribuées aux associations s'élèvent à 4 093 €.

Vote : 12 pour

VI Subvention au budget CCAS

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 3 500 € au bénéfice du Centre Communal d'Aide Sociale

Vote : 12 pour

VII SIED 70 : installation pour éclairage public

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de réaliser des travaux d'optimisation de l'installation communale d'éclairage public sur l'intégralité du territoire communal afin de réaliser des économies d'électricité.

La réalisation de l'étude des travaux sera confiée au SIED 70.

Vote : 12 pour

VIII Aménagement de la RN19 : promesse de vente

Après avoir étudié la proposition émise par la DREAL 70 concernant l'achat de terrains situés dans le projet d'aménagement de la RN19 en 2X2 voies pour une superficie de 14 936 m², le conseil municipal décide, à l'unanimité, de vendre l'ensemble de ces terrains au prix global de 4 861.67 euros.

Vote : 12 pour

IX Micro-crèche : Modification modalités de fonctionnement et financement suite au passage en PSU

- *Règlement de fonctionnement de la Micro-crèche*

Le conseil municipal approuve le nouveau règlement de fonctionnement de la micro-crèche modifié par l'A.D.M.R. en fonction du passage au mode PSU.

Vote : 12 pour

- *Avenant n°1 à la convention DSP pour l'exploitation de la Micro-crèche*

En raison du passage en mode PSU, le conseil municipal approuve les nouvelles modalités de financement prévues dans l'avenant n°1 de la convention DSP pour l'exploitation de la Micro-crèche.

Vote : 12 pour

- *Contrat Enfance Jeunesse*

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la conclusion d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Saône pour la structure Micro-crèche.

Vote : 12 pour

X Ecole élémentaire Quincey : demande aide financière

L'école élémentaire de Quincey demande une subvention pour une classe de mer. 3 enfants de Frotey-lès-Vesoul sont concernés. Le conseil municipal décide de verser une aide à hauteur de 23€ par enfant.

Vote : 12 pour

La séance est levée à 22 h 47.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 31 mars 2015.

Le Maire,

Jean-Marie SCHIBER.

